

## Augmenter vos performances grâce à la gestion des Ressources Humaines

La structure du personnel, la gestion des compétences, le recrutement et la formation sont autant de leviers à actionner pour adapter vos moyens humains à vos exigences de développement.

Parce que les hommes constituent la première ressource stratégique d'une entreprise, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège met gratuitement à votre disposition des outils et des conseillers spécialisés en matière d'emploi, formation, compétences et ressources humaines.

## Des conseillers Emploi – Ressources Humaines au plus près de vos besoins ...

Nous répondons à vos questions et problématiques RH avec des outils adaptés à vos besoins :

### Information sur les nouvelles dispositions juridiques et sociales

- **Recevez la brève juridique**

Comme déjà plus de 400 professionnels, abonnez-vous à notre brève juridique mensuelle.

Nous étudions pour vous les dernières mesures juridiques en matière d'emploi, de législation du travail et de formation.

- **Participez aux réunions d'information collective**

Elles sont l'occasion pour le chef d'entreprise ou le responsable du personnel de rencontrer un spécialiste sur une thématique "ressources humaines". Vous disposerez ainsi d'une information juridique et sociale et d'un éclairage global sur un sujet d'actualité.

*Pour bénéficier de ces offres : [www.ifcap.cci.fr](http://www.ifcap.cci.fr) , rubrique newsletter ou faite vous connaître à l'adresse suivante : [c.roques@ariege.cci.fr](mailto:c.roques@ariege.cci.fr)*

### Trouver une solution à un problème RH

Un conseiller Emploi-RH peut intervenir à vos côtés pour analyser avec vous les besoins et les attentes de votre entreprise. Il vous conseille et vous accompagne sur des problématiques liées à l'emploi et à la gestion des ressources humaines:

#### Champs de compétences sur les domaines : Emploi – RH

- **Le recrutement :**

- Définition de profil de poste
- Information et conseil sur les pratiques d'entretien
- Mise en relation avec des professionnels, Information sur les contrats aidés
- ...

- **Le développement des compétences**

- Formalisation de fiche de poste, de référentiel de compétences
- Mise en place de l'entretien annuel d'évaluation, de l'entretien professionnel,
- Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.)
- ...

- **Les indicateurs RH**

- Gestion des absences des maladies, des congés
- Mise en place d'une pyramide des âges
- Suivi des quotas d'heures acquises au titre du CPF
- ...

- **Le droit social et du travail**

- Contrat de travail
- Clauses particulières
- Licenciement
- Convention et accord collectifs
- Réglementation
- Comité d'Entreprise, Délégué Syndical
- ...

- **La formation**

- Optimisation du financement
- Présentation des obligations légales
- Plan de formation
- Compte Personnel Formation (CPF)
- Période de professionnalisation
- Contact avec les OPCA et organismes de formation
- ...

- **La gestion du personnel**

- Motivation, valorisation des salariés
- Fidélisation du personnel
- Rémunération, mise en place d'un intéressement,
- Organisation du travail, Relations sociales
- ...

Recevez l'accompagnement de notre conseiller Emploi – RH.

## Réaliser un audit de votre GRH via le pré-diagnostic

**Vous souhaitez y voir plus clair sur la gestion globale de vos ressources humaines.**

Le " Pré-Diag RH " est l'outil adéquat pour **faire un point complet** sur les pratiques " ressources humaines " de votre entreprise. L'ensemble des thématiques relevant des ressources humaines est passé au crible : structure du personnel, organisation du travail, politique salariale, état du dialogue social, politique de recrutement, de formation et de gestion des compétences...

Réalisé par un conseiller Emploi RH sur la base d'un entretien avec le dirigeant de l'entreprise, le « Pré-Diag RH » donne lieu à la **rédaction d'une synthèse** et bien entendu de préconisations traduites dans un **plan d'action**.

Le conseiller Emploi RH peut intervenir pour accompagner le dirigeant dans la mise en œuvre des préconisations en mettant à sa disposition des outils.

*Dispositif gratuit. Il vous suffit de vous rendre disponible le temps nécessaire.*

## Dispositifs d'aides au développement

- **Développez vos nouveaux projets : Programme ARDAN**

Le programme d'Action Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles vise à soutenir les TPE et les PME / PMI de moins de 50 salariés qui souhaitent développer une activité nouvelle (Commercial, Qualité, Informatique, etc.).

Elle permet de bénéficier, pendant 6 mois, d'un stagiaire pilote du projet, préalablement formé à la fonction "d'ARDAN Développeur", pour 5500 € net, grâce au soutien de la Région Occitanie. Par ailleurs, il lui sera possible de bénéficier d'une **formation complémentaire personnalisée** d'un montant de 1500 €.

## Vous souhaitez aller plus loin

- **La DIRECCTE vous accompagne**

La DIRECCTE via des partenaires référencés peut vous accompagner sur la mise en place d'un audit de 30j sur une période de 12 mois

- **Faites appel à un cabinet de conseil RH**

**Vous souhaitez aller plus loin dans votre démarche RH et faire appel à un cabinet de conseil RH, alors bénéficiez de l'appui conseil TPE PME.**

A travers la mobilisation de ce dispositif, les TPE-PME de la région pourront bénéficier d'une prise en charge par l'Etat d'un accompagnement RH à hauteur de 50% maximum du coût de la prestation, plafonné à 15 000 €.

*Notre conseiller vous aide à constituer les dossiers pour l'ensemble de ces aides et assure le suivi des opérations.*

N'hésitez pas à contacter le  
conseiller de votre CCI

**Carole ARIBAUD ROQUES, Conseillère Emploi**  
**05 61 02 03 15 – c.roques@ariego.cci.fr**



Cette action est co-financée par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel "Emploi et Inclusion" 2014-2020.